
LIVRE 4 Effets prévisibles du projet

Sommaire

1. effets sur les milieux naturels.....	2
Impacts temporaires.....	2
Impacts permanents.....	4
Effets indirects.....	5
2. effets Sur les paysages.....	6
3. effetS Sur l'économie locale.....	6
Précisions / validation.....	7
Stratégie marketing.....	11
Benchmarking (étude comparée).....	12
4. effets Sur le trafic et la circulation.....	19
5. EFFETs Sur les ressources et la qualité de l'eau.....	20
6. EFFETs Sur la consommation énergétique.....	22
7. Conclusion, les impacts du projets.....	22

Le présent chapitre évalue les effets potentiels occasionnés par la réalisation du projet. Ceux-ci peuvent être positifs ou négatifs et être liés à la phase de travaux ou à la mise en service du projet, au projet lui-même ou à ses conséquences.

1. EFFETS SUR LES MILIEUX NATURELS

Les impacts du projet sur le milieu naturel sont de deux ordres : temporaire et permanent. On entend par temporaires les impacts liés aux travaux permettant la réalisation du projet. On entend par permanents les impacts liés au fonctionnement du projet achevé.

Impacts temporaires

Effets des travaux sur le relief et les sols

Du fait de sa nature (extension d'un bâtiment existant) le projet ne nécessite pas la réalisation de terrassements et n'est donc pas susceptible d'engendrer des effets sur le relief et les sols.

Seuls les travaux éventuellement réalisés pour une extension du parking peuvent nécessiter quelques mouvements de terre ou terrassements.

Afin de respecter au mieux le milieu naturel alentours il sera donc nécessaire de veiller à ce que l'emprise des terrassements soit réduite au strict minimum et à ce que la voirie soit calée autant que possible au niveau du terrain naturel. Cette préconisation devra être prise en compte dans l'étude d'intégration au site qui devra être réalisée pour le dépôt du permis de construire.

En outre, la re-végétalisation des surfaces terrassées devra se faire le plus rapidement possible de manière à limiter au maximum les risques d'érosion.

Effets des travaux sur le milieu aquatique

Même si les travaux de terrassement sont relativement réduits, la mise à nu des sols, combinée à la pente uniforme du site contribuera naturellement à l'entraînement de **matières en Suspension** (M.E.S.) dans les eaux de ruissellement pendant les travaux de terrassements. Or les M.E.S. peuvent être nuisibles au fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Les engins circulant et travaillant sur le chantier peuvent également engendrer des nuisances sur les milieux aquatiques par la libération de **polluants chimiques** dans le milieu et notamment des hydrocarbures sous forme d'huile ou de carburant (fuites, percement de Durit, ...).

Enfin, une pollution des eaux peut également intervenir suite à la fabrication du béton. En effet, le relargage des **fleurs de ciment** (poussière fine) constitue une grande source de M.E.S. s'ajoutant à celles qui sont exposées ci-dessus.

Or, il est impératif de ne pas porter atteinte à la zone humide proche. Toutes les préconisations habituelles devront donc être respectées : création de bassins de décantation permettant d'épurer les eaux de ruissellement, limiter l'érosion grâce à une revégétalisation rapide, approvisionnement des engins en carburant en dehors des zones sensibles, au moyen de véhicules adaptés (cuve solidaire du

véhicule en acier renforcé ou à double enveloppe) avec dispositif de distribution par pompage et non par gravité de sorte à éviter tout risque de déversement accidentel. Mais aussi évacuation des déchets de toutes sortes sur les zones de décharge prévues et autorisées hors du site dès la fin du chantier.

Effets des travaux sur le milieu naturel

Le projet nécessitant peu de terrassement, l'incidence des travaux sur la flore restera faible. Il s'agira principalement des dépôts de poussières sur les feuillages des végétaux présents aux alentours du site pouvant perturber localement et faiblement leur activité photosynthétique.

Les aménagements annexes du projet, sont également peu susceptibles d'engendrer des incidences notables sur la flore. Ainsi, seule l'implantation des outils d'interprétation (panneaux) nécessitera des travaux (terrassement, scellement) et ceux-ci seront très localisés.

Du fait de la sensibilité des habitats en limite du projet, il est impératif de restreindre au maximum la circulation des engins sur les zones concernées par les travaux. Toute divagation des engins devra être interdite en dehors de l'emprise des travaux.

Les impacts du projet sur la faune seront inévitables. Les perturbations ressenties par la faune résulteront essentiellement du dérangement et touchera l'ensemble des espèces animales présentes sur le site et ses environs. Cela se traduira par la fuite des espèces les plus sensibles à l'écart du site.

Le seul moyen de réduire au minimum ce dérangement est de réduire autant que possible la durée des travaux.

Impacts permanents

Effets sur le relief et les sols

Le projet une fois en fonctionnement, ainsi que ses aménagements annexes ne sont pas susceptible d'engendrer d'effet sur le relief ou les sols.

Effets des travaux sur le milieu aquatique

Les incidences du projet sur le milieu aquatique sont d'abord d'ordre **quantitatif**, **mais limité** : l'accroissement des débits ruisselés suite au changement de vocation des sols (sols filtrants remplacés par des surfaces imperméabilisées pour le bâtiment) s'équilibre avec la reprise du revêtement du parking (traitement du parking en surface perméable pour limiter le ruissellement).

Les incidences du projet sur le milieu aquatique sont ensuite d'ordre **qualitatif** et notamment dues à la pollution chronique liée à la circulation automobile et à la technique de gestion des eaux usées issues du site.

La pollution chronique s'entend comme celle survenant une fois le projet est achevé et en fonctionnement. Elle est donc récurrente dans le temps et correspond à la pollution accumulée sur les toitures et les voiries ainsi que les terrains naturels, transportée par l'eau de pluie sous forme

dissoute (ou en suspension). Elle recueille des polluants d'origine variée (circulation automobile, déchets de consommation humaine, débris et rejets organiques, érosion des surfaces naturelles).

Le site étant déjà en activité, la pollution chronique engendrée par le projet sera proportionnelle à l'augmentation de l'activité sur le site.

Effets sur le milieu naturel

Le projet ne nécessite quasiment pas de destruction de végétation. L'aménagement du parking nécessitera de détruire une petite surface de couverture végétale qui sera ensuite recréée par les travaux de qualification.

Une fois les travaux terminés, ni le projet ni le parking ne risquent d'engendrer de perturbations pour la faune.

Effets indirects

Les effets indirects du projet sont essentiellement liés à l'augmentation de fréquentation du site et concernent essentiellement la flore, la faune, le sol et la zone humide.

Pour la flore, cela consistera en une augmentation de la destruction de la couverture végétale par piétinement et de la cueillette aux abords du projet mais aussi aux alentours de celui-ci et notamment le long des chemins pédestres. Cette destruction de couverture végétale pouvant localement engendrer des problèmes d'érosion et de déstabilisation du sol.

Pour la faune, cela consistera en une augmentation du dérangement lié principalement au bruit.

Il est indispensable que le projet définitif prenne en considération ces effets indirects, et intègre dans le projet une réflexion et des aménagements permettant de les réduire au maximum : panneaux informatifs sur la fragilité du milieu, mise en défend des zones sensibles, mise à disposition de corbeilles...

2. EFFETS SUR LES PAYSAGES

Le projet aura un impact sur le paysage de deux façons : les bâtiments rénovés, plus massifs seront plus visibles depuis l'arrivée sur le site. En tant que projet exemplaire du point de vue énergétique il peut être intéressant que cet ensemble de bâtiments soit perçu comme un signal de la volonté de la collectivité locale : "*nous avons maintenu un outil de développement économique tout en démontrant sa performance énergétique*".

Le traitement du parking et de la signalétique qualifiera l'ensemble du site, jusqu'alors plutôt ressenti comme le bout délaissé de la route. Un parking accueillant ne retient pas l'attention du visiteur, tout absorbé alors par la beauté du cadre.



Insertion paysagère proposée par l'agence d'architecture Kargo, vue depuis les pistes de ski

3. EFFETS SUR L'ÉCONOMIE LOCALE

précisions / validation des caractéristiques touristiques du projet / vision critique / stratégie marketing

Durant la phase travaux, l'aménagement sollicitera avant tout plusieurs entreprises pour la réalisation des travaux, essentiellement du secteur du bâtiment. Les travaux auront également généré des retombées économiques sur les communes les plus proches par le fonctionnement des activités commerciales de première nécessité (restauration, hébergement commerces de proximité, ...).

Suite à l'aménagement, Le projet permettra avant tout de maintenir la vingtaine d'emplois existants. Par effet de réseau, le centre d'initiation à la pleine nature impulsera une dynamique locale auprès des accompagnateurs en montagne, moniteurs VTT, éco interprètes...

Précisions / validation

capacité d'accueil de l'hébergement

Le projet propose un volume de 34+10 lits exploités à l'année et 6 lits exploités sur les deux mois d'été en yourtes.

L'exploitation peut d'ores et déjà faire l'objet d'une segmentation annuelle liée à la typologie de fréquentation :

- sur les périodes hors vacances scolaires : public ciblé majoritairement : les scolaires (mais non exclusif sur la période)
- sur les périodes de vacances scolaires : public ciblé majoritairement : les enfants et les groupes.

A noter que l'accueil d'un public enfant-scolaire impose une exclusivité d'accueil (ie l'accueil d'adultes en individuel ou en groupe n'est pas possible).

Cette capacité permet d'accueillir deux petites classes et le personnel encadrant en simultanément. Le volume de lits en yourtes reste adapté à la dimension du site.

Concernant le prévisionnel élaboré et proposé par MC Conseil

> au niveau des ressources humaines :

Sont prévus :

3 ETP à l'année sur l'ensemble du site.

7,75 ETP en saisonniers sur l'ensemble du site

un total de 21 personnes exerçant sur le site sur une année d'exercice

✓ Plus de la moitié des ETP saisonniers (52%) sont le fait de la station et de ses activités hier et été Les seuls ETP permanents sont logiquement le Directeur du site, le commis de cuisine et une hôtesse d'accueil / secrétariat.

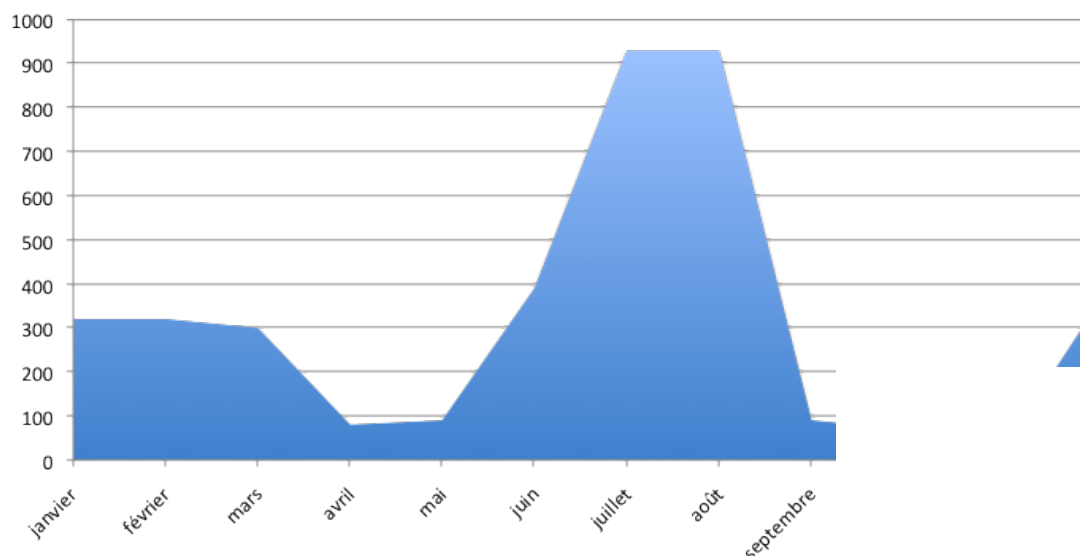
✓ Les charges de personnel comptent pour 58% des charges totales (260 957 € en moyenne sur un total de charge de 451 616 en moyenne), ce qui est très en deçà des ratios sur ce type de structure (mais il est vrai avec les charges liées aux activités)

✓ Le ratio charges de personnel sur chiffre d'affaires (moyenne de 419 584 €) est égal à 62% est lui aussi très élevé (la moyenne communément admise pour ce genre de structure est de 32% (mais il est vrai aussi avec les charges liées aux activités).

✓ Les données de l'étude ne nous permettent pas de suffisamment distinguer les charges de personnel qui sont trop imbriquées.

> au niveau des rythmes de fréquentation

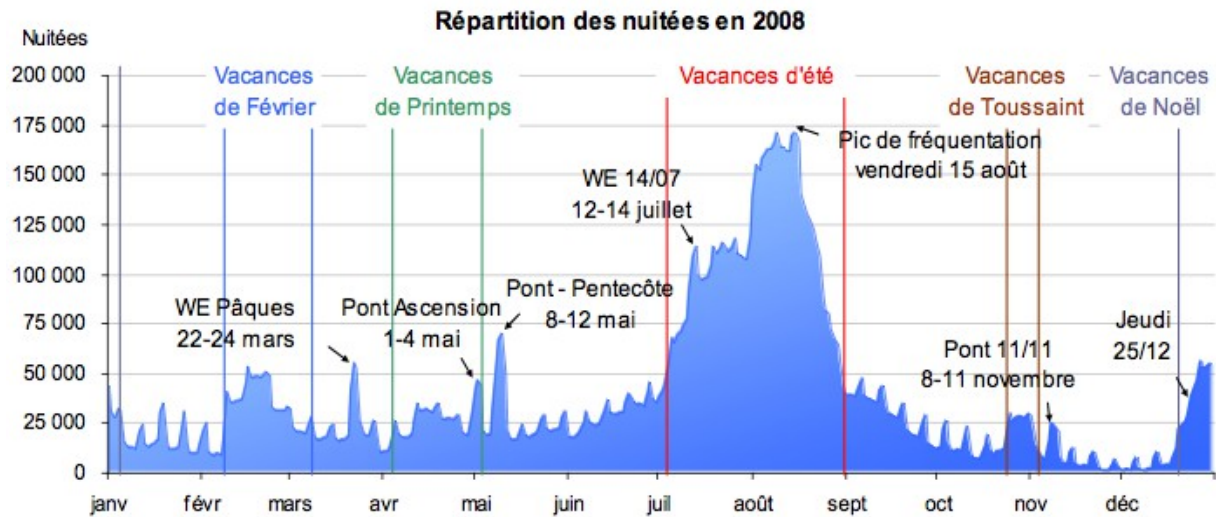
Nous reportons ci-dessous le rythme de fréquentation proposé par MC Conseil :



Nous pouvons y distinguer trois types de fréquentation :

- une fréquentation « haute » entre la mi-juin et la fin août
- une fréquentation « moyenne » sur les mois d'hiver
- une fréquentation « basse » sur les ailes de saison (avril-mai-septembre-novembre à mi-décembre).

Comparons avec les fréquentations départementales du CDT 04 :



Répartition des nuitées selon les périodes de vacances en 2008



Nous pouvons également y distinguer trois typologies :

- une fréquentation « haute » correspondant aux vacances scolaires et week-end de plus de 3 jours
- une fréquentation « concentrée » sur l'ensemble des week-end
- une fréquentation « basse » en dehors de ces périodes.
-

✓ *L'estimation de MC Conseil est relativement conforme aux observations départementales.*

✓ *Concernant la répartition par période, celle-ci est aussi bien le reflet de la situation départementale (49% des nuitées en été pour le département, 48% pour MC conseil)*

Les activités de pleine nature

patrimoine naturel et valeur ajoutée touristique

rappels données études randonnées en itinérance¹ :

- facteur d'attractivité n°1 : 66% = patrimoine naturel
- facteur d'attractivité n°2 : 46 % = découverte de la montagne
- hébergement souhaité n°1 : 82% = gîte-refuge
- hébergement souhaité n°2 : 28% = hôtels

besoin : 60 % des demandes concerne la demi-pension

✓ *Le site de Vauplane-Soleihis détient les atouts pour attirer la clientèle d'itinérance et satisfaire les demandes au regard des composantes du projet.*

Les activités pastorales

Quelles conciliations entre activités pastorales et touristiques ?

Dans les faits, les alpagistes n'ont pas besoin du tourisme. Au contraire, cette activité est parfois vécue comme une contrainte :

- *dégradation de la végétation*
- *vigilance / divagation des randonneurs*

Les porteurs de projet (la commune) ont besoin de développer différemment d'aujourd'hui le tourisme : en ce sens, l'activité pastorale est incluse dans la composante de l'offre touristique envisagée (notamment auprès des scolaires).

1 Étude du CDT Alpes de Haute Provence, 2008.

Le CERPAM a réalisé une étude sur le pastoralisme à Vauplane et l'impact qu'aurait le développement d'une fréquentation touristique non maîtrisée. Nous citons ci-dessous des extraits de la conclusion du rapport du CERPAM et présentons les caractéristiques du projet y correspondant :

Extraits conclusion étude cerpam	Observations relatives au projet
Ressource pastorale de très bonne qualité mais sensible au piétinement et à l'excès de pâturage	Les aménagements prévus initialement et permettant une fréquentation libre du site (sentier, VTT, etc.) ont été abandonnés au profit d'un centre où la valorisation sera faite via un médiateur, garant de la bonne répartition des marcheurs dans l'alpage
Le point d'eau actuel est à intégrer dans la problématique de projet touristique	Le point d'eau actuel sera laissé au pastoralisme. Une nouvelle ressource sera utilisée pour le projet évitant ainsi la concurrence spatiale et sanitaire
Un accroissement touristique non maîtrisé et non organisé pourrait avoir des conséquences négatives	Le développement touristique sera structuré et encadré
Informier le public de la fragilité des milieux et du comportement à adopter en alpage et vis-à-vis du troupeau	Médiateurs et panneaux d'information son prévus dans le projet
Valoriser davantage les infrastructures pédestres existantes pour la valorisation du paysage et de l'activité pastorale	Médiateurs et panneaux d'information son prévus dans le projet
Assurer de bonnes conditions de concertation et de dialogue entre les éleveurs et la Communauté de communes du Teillon	La concertation est permanente, une visite collective de la maison du berger en Champoléon (outil de valorisation de l'activité pastorale) a été organisée le 6 février 12 + une réunion de concertation le 10 fev (cf cr)

Cf. cr réunion concertation 10 février

Nota, le problème qui avait pu être identifié au départ du projet de reconversion du stade de neige était davantage lié à la manifestation des ayant-droit de pacage, et non des éleveurs. Les ayant droit voyaient d'un mauvais œil la réduction de leur possibilité de « camper tranquille sur l'alpage » en cas de fréquentation touristique estivale. L'acte notarié spécifie que l'usage qui leur est concédé concerne uniquement le pâturage ovin et non pas d'autres usage récréatif qui leur serait réservé.

Cf acte notarié du 21 juillet 1980

Stratégie marketing

Clientèles ciblées

Le projet cible 4 grandes types de clientèles :

- *celle issue des centres de loisirs*
- *celle issue des classes vertes (scolaires)*
- *celle issue d'offres incentives (s'appuyant sur la motivation)*
- *celle issue de l'itinérance*

La principale difficulté est que ces différentes typologies n'ont pas les mêmes attentes ni besoin en terme d'équipements ou de services : si nous pouvons rapprocher logiquement les deux premières sur une typologie enfants, les deux autres sont différentes. Ainsi, il est communément requis pour :

La clientèle enfant : des équipements adaptés (mobilier, sanitaires, services) et une offre à forte valeur pédagogique

La clientèle incentive : des activités à sensations et des animations « sportives »

La clientèle d'itinérance : des services d'information (parcours, météo, équipements...).

✓ C'est donc une offre complète qui est requise dans l'objectif d'accueillir ces typologies de clientèles cibles. De plus, il est aussi bon de rappeler que l'accueil d'enfants doit être exclusif et ne peut être « mixé » avec d'autres typologies de clientèle, ce qui revient à segmenter dans le temps l'accueil des différentes typologies (exemple des estimations des mois de juillet et août avec la problématique d'accueil combinée enfants/adultes).

Stratégie « pricing »

Les yourtes. Le prix moyen d'une nuitée avec pension complète est proposé à 35 €, ce qui est relativement faible au regard des prix moyens pratiqués (exemple de « La Truffière » près de la montagne de Lure à 70 € avec le seul petit déjeuner, ou encore « Terre d'Arômes » à Séranon à 80 € avec également le seul petit déjeuner).

✓ Le prix d'une nuitée en Yourtes en pension complète pourrait très aisément atteindre les 90 €, et 50 € en mode « sec ».

✓ Une offre avec petit déjeuner pourrait être adaptée à la clientèle d'itinérance

Les taux d'occupation sont réalistes (85%) mais concentrés sur les seuls deux mois d'été : un élargissement sur les ailes de saison (juin-septembre) serait à envisager.

Le gîte. Le prix moyen d'une nuitée avec pension complète est proposé également à 35 €, ce qui est faible, avec de surcroît un tarif unique sur l'année (pas de stratégie haute et basse saison).

✓ Une pension complète en gîte-centre de vacances est en moyenne de 45€ à 60€. Là aussi, la stratégie pourrait consister à élever un peu le tarif par rapport aux propositions de MC-Conseil, permettant de réduire ainsi les déficits constatés sur les deux premières années d'exploitation

Stratégie promotion / communication

Cette partie n'est pas abordée dans l'étude MC Conseil : pour autant, ces démarches sont un préalable indispensable, surtout pour un site comme Vauplane qui n'a pas de notoriété, est excentré des grands bassins de chalandise et se situe au cœur d'une région touristique très concurrentielle.

Ces démarches valent aussi pour le public scolaire ciblé. D'autant plus qu'il n'existe pas d'outils de commercialisation sur le canton de Castellane sur lequel Vauplane pourrait s'appuyer.

Il s'agira d'accompagner le développement de projet avec les moyens et outils de communication / commercialisation de l'offre relative au projet. Celui-ci pourrait concerner : une plateforme internet dédiée et rattachée aux outils départementaux.

Benchmarking (étude comparée)

Nous proposons ci-dessous une étude comparée (benchmarking) de 5 sites se revendiquant « centre multi-activité de pleine nature ». L'objectif n'est pas de proposer du « copier-coller » mais d'apprécier ce qui se fait en la matière et d'identifier des offres se rapprochant de la thématique de projet à proximité de Vauplane.

Une indication : le cas d'une recherche sous un moteur de recherche

En se mettant dans la peau d'un client potentiel recherchant ce type d'offre sur internet avec les termes « centre multi activités de pleine nature montagne », il lui est présenté plus de 80 000 résultats. Ces derniers ciblent essentiellement les offres équestres.

✓ Nous voulons par là démontrer que même sans une étude approfondie de l'offre existante, l'un des premiers défis, au delà du contenu et du sens de l'offre proposée, est de la rendre visible (et lisible) au sein des canaux de promotion et de commercialisation.

CENTRE MONTAGNARD DE CAP GUÉRY



Lieu : Orcival, Auvergne

Capacité d'hébergements : 30 lits (ouverture en 2012)

Principales activités : Randonnée, VTT, Pêche, Jardin botanique, Escalade, Ludo-exploration GPS.

Principaux équipements : Tentes, cabanes, kotas, salle hors sacs, toilettes sèches, centre d'accueil au foyer de ski de fond

Personnel : 4 permanents

Ciblage clientèle : classe de découverte, familles avec enfants.

Tarifs envisagés :

- activités : de 5€ à 40€
- Demi-pension (enfant) : de 25€ à 35€
- Pension (enfant) : de 35€ à 50€

Mots de clefs de promotion : « nature active, cabanage, ludoexploration, expo-découverte »

CENTRE MONTAGNE ET NATURE DE BEUIL



Lieu : Beuil, Alpes Maritimes

Capacité d'hébergements : 44 lits

Principales activités : Randonnée, VTT, Canyoning, Escalade, Sauna.

Principaux équipements : Gîte de groupe

Personnel : 2 permanents

Ciblage clientèle : groupes, familles.

Tarifs pratiqués :

- Demi-pension : de 40€
- Pension : de 45 à 60€

Mots de clefs de promotion : « accueil, cuisine, découverte de la nature»

CENTRE DE PLEINE NATURE « LES ÉCOUGES »



Lieu : Saint Gervais, Dauphiné (Vercors)

Capacité d'hébergements : 40 lits en gîte, 15 lits en tente

Principales activités : Randonnée, Tir à l'arc, , parcours d'orientation, découverte de la nature, activité équestre, patrimoine historique (Resistance...)

Principaux équipements : salle de classe / centre d'accueil / tentes-tipis /

Personnel : 4 permanents

Ciblage clientèle : scolaires, associations jeunesse.

Tarifs pratiqués :

- Semaine pension complète : 200€
- Pension (enfant) : 40 à 53€

Mots de clefs de promotion : « découverte des patrimoines, pédagogie, vie en communauté »

CENTRE DE PLEINE NATURE LIONEL TERRAY



Lieu : Clécy, Normandie

Capacité d'hébergements : 122 lits en centre

Principales activités : Escalade, VTT, Tir à l'arc, canoë kayak, parcours d'orientation, découverte de la nature, parcours aventure-raïd, tyrolienne, musculation fitness, randonnée, pêche, acrojump.

Principaux équipements : 1 salle de musculation / Plusieurs salles de réunion / 1 self / 1 salle de la biologie / 1 salle détente avec jeux / Terrain de jeux extérieurs (football, tennis, basket-ball...)

Personnel : 7 permanents

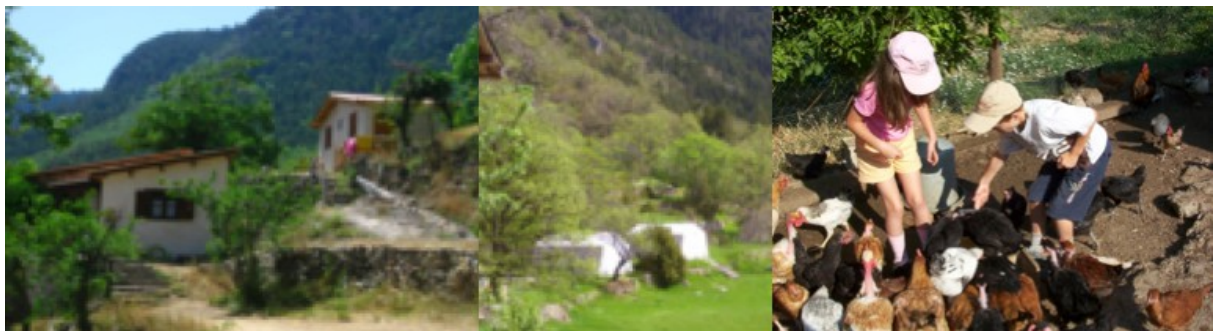
Ciblage clientèle : club sportif, scolaires, associations jeunesse.

Tarifs pratiqués :

- Nuit et petit-déj. (enfant) : de 19€ à 21€
- Demi-pension (enfant) : de 28€ à 32€
- Pension (enfant) : de 35€ à 39€

Mots de clefs de promotion : « accueil, multi-activités sportives, aventure »

CENTRE LA CLEF DES CHAMPS



Lieu : La Tour sur Tinée, Alpes Maritimes

Capacité d'hébergements : 8 lits en gîtes, 30 lits en marabout.

Principales activités : Jeux collectifs, création de cabanes, découverte de la nature de la Tinée, randonnées.

Principaux équipements : 1 gîtes / marabout / salle d'activités / espaces accessibles

Personnel : 2 permanents

Ciblage clientèle : classe verte, colonies, groupes.

4. EFFETS SUR LE TRAFIC ET LA CIRCULATION.

Nous pouvons nous baser sur les données de fréquentation du compte de résultat prévisionnel de MC Conseil pour apprécier l'impact en volume du trafic et de la circulation.

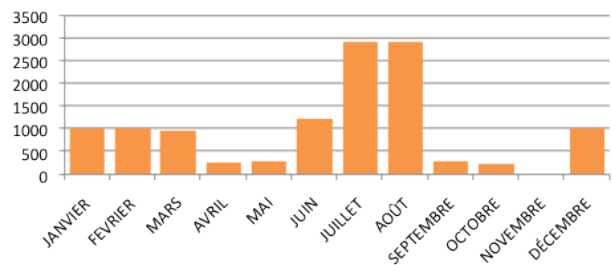
> Notre base de calcul :

Nombre de journée estimée en année moyenne (12 000) réparti sur l'ensemble de année.

Différentiel mensuel de fréquentation :

Ceux sont logiquement les deux mois d'été qui sont les plus fréquentés avec près de 3000 journées vendues sur site.

fréquentation mensuelle en année moyenne



Estimation de la fréquentation journalière :

150 personnes max/jour, 50 véhicules.

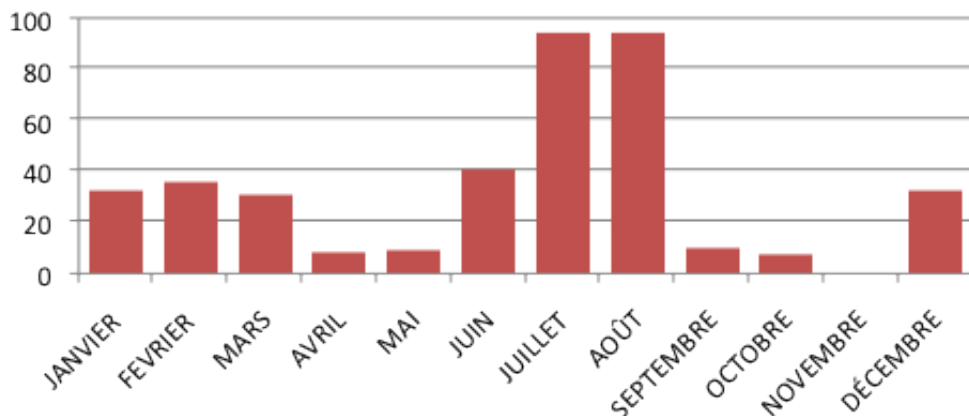
Nous estimons qu'en période de forte fréquentation, ce sont potentiellement 94 personnes / jour qui seront présentes sur le site. A cela s'ajoute la fréquentation des excursionnistes (randonneurs en autonomie, contemplatifs, etc...).

Nous pouvons donc évaluer à environ 150 personnes sur site dans les périodes de haute fréquentation.

En prenant en moyenne 3 personnes par automobile, nous pouvons en déduire que potentiellement 50 voitures circuleront et seront à stocker sur l'aire de stationnement.

Cette évaluation peut-être transposée sur la période hivernale en prenant en compte les skieurs journaliers.

moyenne journalière en année moyenne



5. EFFETS SUR LES RESSOURCES ET LA QUALITÉ DE L'EAU

La ressource :

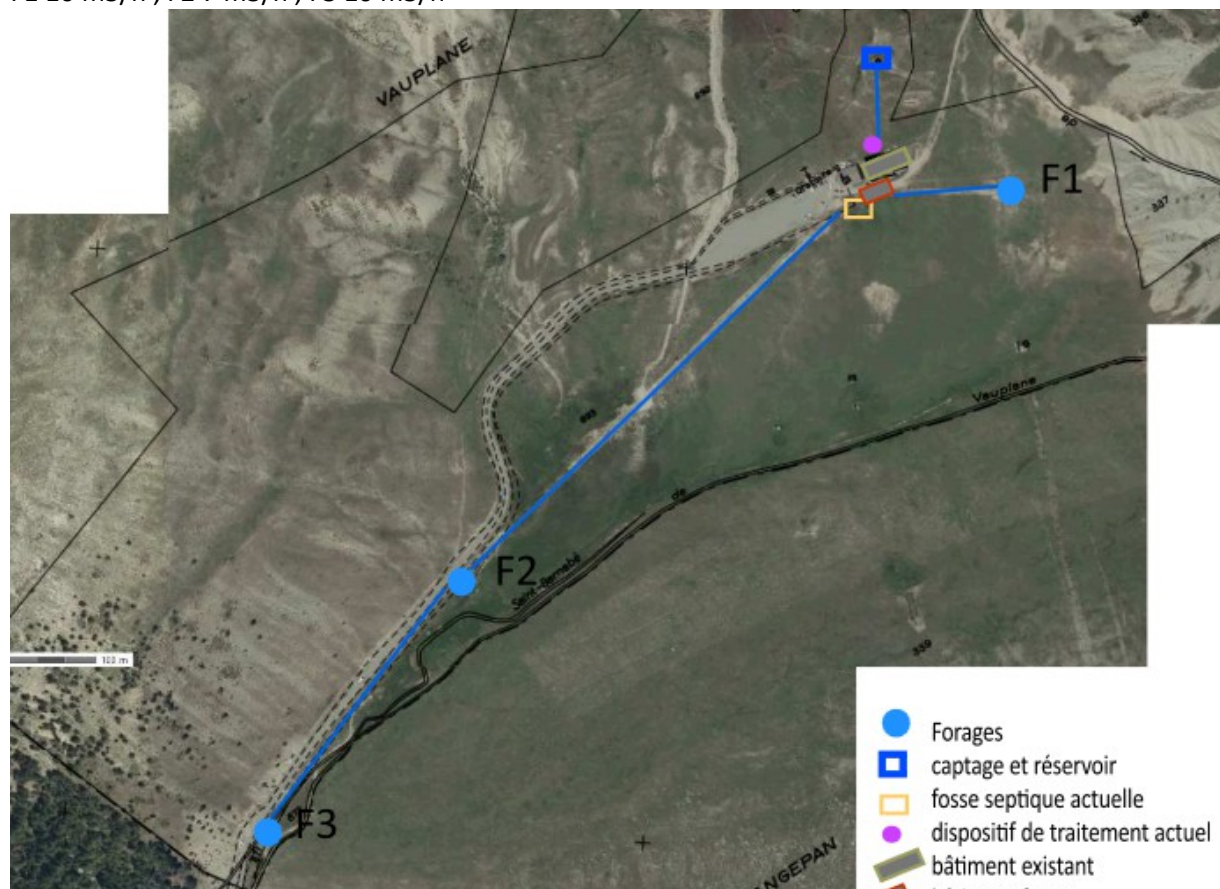
Les forages réalisés dans le cadre de l'étude de faisabilité de la réserve collinaire, en 2005, sont suffisamment approvisionnés pour alimenter le site de Vauplane avec un fonctionnement touristique tel qu'envisagé (12 000 pers/an). La procédure d'autorisation administrative pour l'alimentation, en cours, précisera les débits prélevés.

Cependant, certains aménagements seront réalisés : l'alimentation des bâtiments ne se fera plus au moyen de la source actuelle, puisque celle-ci n'a pas fait l'objet d'une procédure de mise aux normes et que les troupeaux ont leur enclos à proximité. Le site touristique de Vauplane sera alimenté par l'un des trois forages.

Trois forages ont été réalisés avec des débits journaliers de F1 : 240 m³ / jour, F2 : 168 m³/j, F3 240 m³ / j (carte), ils assurent un débit amplement suffisant. La demande d'autorisation administrative déposée en février 13 pour une distribution de 8 m³/jour est suffisante pour couvrir la demande en eau de 15000 personnes / an, soit comptant un maximum de 60 personnes / jour sur 222 jours annuels d'ouverture.

Le rapport de l'hydrogéologue sur ces captages ne sera disponible qu'à l'été 13. En revanche, dans le dossier loi sur l'eau pour le projet (abandonné depuis) de réserve collinaire, établi en 2005, l'hydrogéologue Jacques Allaire (Aix en Provence) avait fourni les indications suivantes :

« Dans l'aquifère situé à qq mètres sous la surface des marnes du plateau, on peut capter :
F1 10 m³/h , F2 7 m³/h , F3 10 m³/h »



Localisation des forages, des bâtiments et de la fosse septique actuelle, source cimeo

L'assainissement :

Le projet d'extension du centre d'accueil devra reprendre le dispositif d'assainissement autonome existant, en le redimensionnant et en adaptant sa technique. En effet, dans le cadre d'un projet exemplaire, une station de phytoépuration est envisagée en lieu et place de la fosse septique actuelle, elle est notamment pertinente à titre pédagogique, utile à un centre d'interprétation de la pleine nature.

Compte tenu de la fréquentation estimée, un flux maximum 10 000 l/j, équivalent à 100 équivalent habitant, est pris en compte pour le dimensionnement de la station phytoépuration.

La dénivellée requise pour un fonctionnement gravitaire est assurée par la topographie naturelle du site (4,5 m.).

Le coût global d'installation (100 000 € ht) est inclus dans le budget des aménagements des abords des bâtiments (comme la requalification du parking).

Un autre effet positif de la station de phytoépuration est que l'eau traitée pourra être rejetée directement dans le milieu et par là même contribuer à l'alimentation de la zone humide.



Deux exemples paysagers de stations phytoépuration

6. EFFETS SUR LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La consommation énergétique du bâtiment ne pourra qu'être améliorée par rapport à l'existant par les travaux de rénovation isolation d'une part, et par la conception d'un bâtiment neuf économe en énergie d'autre part. Si la réglementation thermique 2012 impose un niveau BBC, il est pertinent, compte tenu des qualités climatiques du site (fort ensoleillement), de prévoir un niveau de bâtiment passif, voire à énergie positive. Les apports solaires, une excellente isolation assortie d'une ventilation performante, peuvent permettre de ne chauffer qu'un minimum des bâtiments de cette dimension et de cet usage. Le recours aux énergies renouvelables (solaire, bois) aura pour effet de diminuer la consommation en électricité du réseau. Seul le combustible gaz propane des cuisines serait en augmentation.

7. CONCLUSION, LES IMPACTS DU PROJETS

Les impacts positifs du projet sont assez évidents et consistent essentiellement en une augmentation de l'activité touristique sur le site et en des retombées économiques positives directement et indirectement pour la commune et ses alentours dans le bassin touristique. Seule structure d'hébergement de groupe à l'échelle du canton, le centre de Vauplane augmente la qualité de l'offre touristique locale.

Sur le plan patrimonial et culturel, la mise en réseau du projet pédagogique basé sur le pastoralisme confèrera au site de Vauplane une reconnaissance au niveau régional et transfrontalier (réseau de 5 sites français et italiens) animés par la Maison du Berger en Champoléon (05).

Sur le plan environnemental et paysager, le projet ne nuit pas mais améliore l'alimentation de la zone humide et qualifie le site.